



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE  
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Chypre

Correspondant national

Nom Prénom : **PAPANICOLAOU Natassa**

Profession : **Assistant Chief Registrar**

Organisation : **Supreme Court of Cyprus**

E-mail : **npapanicolaou@sc.judicial.gov.cy**

N° Téléphone : **+357 22 865 737**

## 1. Données démographiques et économiques

### 1. 1. Généralités

#### 1. 1. 1. Habitants et informations économiques

##### 1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

804 536

##### 2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	8 626 826 886
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

##### 3) PIB par habitant (en €)

21 569

##### 4) Salaire moyen brut annuel (en €)

23 424

##### 5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

#### A.1

**Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:**

statistical service

### 1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

#### 1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

##### 6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en €(si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	33 546 827
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	22 335 367
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	116 180
3. Budget public annuel alloué aux frais de		

justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	87 100
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 653 611
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	6 310 040
6. Budget public annuel alloué à la formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	98 929
7. Autres (Veuillez préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1 945 600

**7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :**

42000 are allocated for the Publications of books and other printed works as well as for the editing and printing of law reports

1341300 are allocated for compensationa and cost in action

**8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour tenter une procédure devant une juridiction de droit commun :**

en matière pénale ?

en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

**9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)**

9 802 960

**10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en €(ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)**

NA

79 536 746

**11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.**

**Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.**

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Oui
Ministère public	Oui
Système pénitentiaire	Oui
Service de probation	Non
Conseil de la justice	Oui

Protection judiciaire de la jeunesse	Oui
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Oui
Autres	Non

Commentaire :

**12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en €- Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	NA	NA	NA

**13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.**

.  Montant 15 964 412

Commentaire :

**14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :**

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Non	Non	Non	Non
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Non
Cour Suprême	Oui	Oui	Oui	Oui
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

**15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :**

## A.2

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

Q6#2#4 : In 2008 the sums paid for compensation and cost in action were included in the justice expenses whereas in 2010 these were included in the heading "other"

Q6#2#6 - How could you explain the increase of 167.61% of the annual public budget allocated to investments in new (court) buildings between 2008 and 2010?

In 2010 there was in the budget a sum for the final settlement for the new building of the supreme court

Q10 - How to explain the increase of 65.82% of the annual approved public budget allocated to the whole justice system between 2008 and 2010?

There was an increase due to the more needs of the judiciary as well as for the payment for the building of the supreme court

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.**

ACCOUNTING DEPARTMENT OF THE SUPREME COURT

## 2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

### 2. 1. Aide judiciaire

#### 2. 1. 1. Principes

**16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :**

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui

**17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Non	Non

Commentaire :

**20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]**

Total	NA
-------	----

en matière pénale	NA
en matière autre que pénale	NA

Commentaire :

**21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Non

Commentaire :

victims are represented through the Attorney General

**22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?**

- Oui  
 Non

**23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies. Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.**

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	NA	NA
en matière autre que pénale ?	NA	20000

Commentaire :

According to the fund for investors law legal aid is granted to investors to file an action for the purchase of shares, where its family income does not exceed 20000Cyp.

Where legal aid is requested a report is prepared by the welfare office in which the socioeconomical status of the applicant is stated. There is no specific amount above which legal aid is refused. However according to the fund for investors law legal aid is granted to investors to file an action for the purchase of shares, where its family income does not exceed 20000Cyp. This aid is not given by the court but is provided from a fund, and is given exclusively to investors. (cf. 13/07)

**24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :



According to Article 7 A of Legal Aid law of 2000 legal aid will not be granted in case of transnational cases where it is a frivolous action.

**25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :**

- le tribunal ?  
 une instance extérieure au tribunal ?  
 une instance mixte (tribunal/organe externe)?

**26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?**

- Oui  
 Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

**27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:**

en matière pénale ?	Yes
en matière autre que pénale ?	Yes

**B.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:**

REGISTRY DEPARTMENT OF THE SUPREME COURT

**2. 2. Usagers des tribunaux et victimes**

**2. 2. 1. Droit des usagers et victimes**

**28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :**

-----

**Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :**

- aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet:  Oui [www.cygazette.com](http://www.cygazette.com)
- à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet:  Oui [www.supremecourt.gov.cy](http://www.supremecourt.gov.cy)  
[www.cylaw.org](http://www.cylaw.org)

à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne) ?  Oui

Commentaire :

**29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

The public prosecutors inform the victims of crimes as to the proceedings before the courts

**31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]**

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Oui	Oui	Non
Enfants (témoins ou victimes)	Oui	Oui	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Non
Minorités ethniques	Oui	Oui	Non
Personnes handicapées	Oui	Oui	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Oui	Oui	Non

Commentaire :

**32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?**

- Oui  
 Non

Si oui, pour quels types d'infractions  
compensation may be awarded by the state to victims of violent crimes ( Law 51(I)/97)  
civil actions maybe brought by victims of crimes for compensation

**33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:**

- un dispositif public ?
- des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?
- un dispositif privé ?

**34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

**35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

**36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?**  
-----

**Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".**

- Oui
- Non
- NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

## 2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

**37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :**

- durée excessive de la procédure ?
- non exécution des décisions de justice?
- arrestation injustifiée ?

condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

According to the civil wrongs law actions may be filed for wrongful arrest or condemnation.

**38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)**

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des parties
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

**39) Si possible, veuillez préciser :**

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Non	Non
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Non

**40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?**

- Oui
- Non

**41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Délai pour répondre (par exemple pour accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
Tribunal concerné	Oui	Oui	Non
Instance supérieure	Oui	Oui	Non
Ministère de la Justice			

	Non	Non	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Oui	Oui	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non	Non

Commentaire :

### 3. Organisation des tribunaux

#### 3. 1. Fonctionnement

##### 3. 1. 1. Tribunaux

**42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	6
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	11
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	18

**43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	11
Tribunaux commerciaux	NA
Tribunaux du travail	1
Tribunaux des affaires familiales	3
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	2
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	NA
Tribunaux administratifs	NA
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NA
Tribunaux militaires	1
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	4

Commentaire :

there are 4 assize courts. There is also the supreme court that has administrative jurisdiction.

**44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

**45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance.	6
le licenciement	1
le vol avec violence	10

**Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :**

We do not have a definition of small claims, but as mentioned according to the European procedure for solving small claims disputes practice direction of 2008 which incorporates regulation 861/07 states that small claims are for less than 2000 euros.  
(Cf. 13/07)

**Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :**

courts registry and courts of justice law 14/60

**3. 1. 2. Juges et personnels non-juges**

**46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010)**

**(veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

**[Veuillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.]**

**Veuillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]**

	Total	Hommes	Femmes

Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	104	59	45
1. Nombre de juges professionnels de première instance	91	47	44
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	13	12	1
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	13	12	1

Commentaire :

there is only the supreme court which is also the court of appeal

**47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	15	9	6
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	14	8	6
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	1	1	0
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	1	1	0

**48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.**

Donnée brute

NAP

Si possible, donnée en équivalent temps plein

NAP

Commentaire :

we do not have judges that sit in court on an occasional basis

**49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).**

Donnée brute

NAP

**50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?**

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?



**51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :**

NAP

**52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	<input type="checkbox"/> Oui	463
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.		NAP
2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	141
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	141
4. Personnels techniques	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	133
5. Autres personnels non juges	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	48

Commentaire :  
court bailifs (48)

**53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:**

**54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**C.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52**

registry of the court

**3. 1. 3. Procureurs et personnel**

**55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	106	26	80
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	NA	NA	NA
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	NA	NA	NA
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	NA	NA	NA

Commentaire :

25 public prosecutors appear only in first instance criminal cases. All other prosecutors appear before all courts.

**56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	12	6	6
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	NA	NA	NA
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	NA	NA	NA
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	NA	NA	NA

Commentaire :

all heads of prosecution offices can appear before all courts

**57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?**

Oui

Non

Nombre (en équivalent temps plein)

**58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :**

**59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?**

- Oui  
 Non

**60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)**

Nombre  Oui 100

## C.2

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60**

office of the attorney general

### 3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies

**61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Oui	Oui	Oui	Oui
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Oui	Oui	Oui	Oui

Commentaire :

Accounting department of the supreme Court is also responsible for the preparation and monitoring of the court Budget

**62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

Traitement de texte	
---------------------	--

	100% of courts
Base de données électronique pour la jurisprudence	100% of courts
Dossiers électroniques	0 % of courts
E-mail	100% of courts
Connexion internet	100% of courts

**63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

Enregistrement des affaires	-50% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	0 % of courts
Système d'information financière	100% of courts
Vidéoconférence	100% of courts

**64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

Formulaire électronique	0 % of courts
Site internet	100% of courts
Suivi électronique des affaires	0 % of courts
Registres électroniques	0 % of courts
Recouvrement électronique d'une petite créance	0 % of courts
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	0 % of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	0 % of courts
Vidéoconférence	100% of courts
Autres moyens de communication électronique	0 % of courts

**65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.**

	65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
	Oui	Non	Oui	Non

Commentaire :

THE PROTECTION OF WITNESSES LAW

**C.3**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

### 3. 2. Performance et évaluation

#### 3. 2. 1. Performance et évaluation

**66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

each district court prepares statistics which are being sent to the supreme court

**67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?**

Oui

Non

**68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:**

-----  
**Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).**

le nombre de nouvelles affaires ?

le nombre de décisions rendues ?

le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?

la durée des procédures (délais)?

autre ?

Si autre, veuillez préciser :

**69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?**

-----  
**Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).**

Oui

Non

Veillez préciser :

**70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :**

- Oui  
 Non

**71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :**

- nouvelles affaires  
 durée des procédures (délais)  
 affaires terminées  
 affaires pendantes et stocks d'affaires  
 productivité des juges et des personnels des tribunaux  
 pourcentage d'affaires traitées par un juge unique  
 exécution des décisions pénales  
 satisfaction du personnel des tribunaux  
 satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)  
 qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux  
 coûts des procédures judiciaires  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

**72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?**

- Oui  
 Non

**73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)  
 pouvoir législatif  
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)  
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

**74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?**

- Oui  
 Non

**75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)  
 pouvoir législatif  
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

**76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:**

**77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):**

- Conseil Supérieur de la Magistrature  
 Ministère de la justice  
 organe d'inspection  
 Cour Suprême  
 organe d'audit extérieur  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

**78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?**

- Oui  
 Non

**80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :**

- en matière civile  
 en matière pénale

en matière administrative

**81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?**  
-----

**Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.**

- Oui  
 Non

Veuillez préciser la fréquence de l'évaluation:

**83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**C.4**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

Q67: The Supreme Court prepares an activity report on the reserved judgments and the period for which they are reserved. There is no report prepared by each court on the number of cases.



## 4. Procès équitable

### 4. 1. Principes

#### 4. 1. 1. Informations générales

**84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?**

NA

**85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?**

- Oui  
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

**86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.**

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	NAP	NAP	0	0
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	NAP	NAP	0	0
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	NAP	NAP	0	0

**Veuillez préciser les sources :**

publishing department of the supreme court ad court registry

#### D.1

**Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

### 4. 2. Durée des procédures

#### 4. 2. 1. Généralités

**87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :**

- en matière civile ?  
 en matière pénale ?  
 en matière administrative ?  
 il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

There are applications for interim orders .

**88) Existe-t-il des procédures simplifiées :**

- en matière civile (petits litiges) ?  
 en matière pénale (petites infractions) ?  
 en matière administrative ?  
 il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

According to article 18 of the civil procedures rules

Where the defendant appears to a writ of summons specially indorsed under Order 2, Rule 6, the plaintiff may on affidavit made by himself, or by any other person who can swear positively to the facts, verifying the cause of action, and the amount claimed (if any), and stating that in his belief there is no defence to the action, apply for judgment for the amount so indorsed, together with interest (if any), or for the recovery of the land (with or without rent), or for the delivering up of a specific chattel, as the case may be, and costs. And judgment for the plaintiff may be given thereupon, unless the defendant shall satisfy the Court that he has a good defence to the action on the merits, or disclose such facts as may be deemed sufficient to entitle him to defend

**89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

#### 4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

**90) Note:**

**Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres – tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.**

**91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.**

**Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables de distinguer affaires administratives et affaires civiles.**

**Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7)*	33 631	30 612	25 763	38 480
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	26 999	26 455	22 210	31 244
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier**	NA	NA	NA	NA
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	4 788	1 940	1 440	5 288
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	1 844	2 217	2 113	1 948

**92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :**

**93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :**

this includes military court cases, rent tribunal cases, labour court cases and admiralty cases

**94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	60 948	117 495	105 301	73 142
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	60 948	117 495	105 301	73 142

**95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par**

**exemple par la procédure administrative).**

**-----**  
**Veillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :**

severe crimlnl cases are the ones tried by the Assize Court

**96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.**

Q94 : There was an increase in the filing of criminal cases in 2010.

**97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	1 440	647	471	1 616
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	884	427	307	1 004
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NA	NA	NA	NA
5. Affaires relatives au registre du commerce	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	556	220	164	612
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	NA	NA	NA

**98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total	233	203	184	252

d'affaires pénales (8+9)				
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

**99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	NA	NA	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	NA	NA	NA	NA
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4. Affaires relatives au registre foncier	NA	NA	NA	NA
5. Affaires relatives au registre du commerce	NA	NA	NA	NA
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	NA	NA	NA	NA
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NA	NA	NA	NA

**100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	NA	NA	NA	NA
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

There is only a two tier system in cyprus

**101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	3 687	6 607	6 697	3 597
Licenciements	1 067	657	649	1 075
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA

**102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

-----  
**[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]**

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Licenciements	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Vols avec violence	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Homicides volontaires	NA	NA	NA	NA	NA	NA

**103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :**

**104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.**

**105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :**

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

The Office of the Attorney General instructs the police in carrying out the investigations and gives it the necessary legal assistance. The police asks the guidance and assistance in relation to any problems that it faces in fulfilling its mandate to harmonize actions of the law and effective exercise of its functions.

(cf 13/07)

**106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

it represents the government the government in cases filed against it and also apperas before the court to support the administrative decision in recourses filed before the supreme court

**107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	NA	NA	NA	NA

**108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Nombre
Total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3)	NA
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	NA
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	NA
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NA

**109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?**

Oui

Non

**D.2**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Question 101

In relation to question 101 there seems to be a huge increase in divorce cases from 2008, this might be because we did not have the available data in 2008.

(cf; CN 13/07)

**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.**

court registry



## 5. Carrière des juges et procureurs

### 5. 1. Recrutement et promotion

#### 5. 1. 1. Recrutement et promotion

##### 110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

first instance courts are appointed by the supreme council of judicature. Judges of the Supreme Court are appointed by the President of the Republic

##### 111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

**[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]**

- Une instance composée seulement de juges?
- Une instance composée seulement de non juges?
- Une instance composée de juges et de non juges?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

the supreme council of judicature

##### 112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

##### 113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

promotion of judges is made by the Supreme Council of Judicature based on the quality and quantity of work

##### 114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

- Oui
- Non

**115) Le statut du ministère public est-il:**

- Indépendant?  
 Sous l'autorité du ministre de la Justice?  
 Autre?

Veillez préciser:

the office of the Attorney General is completely independent from the judiciary

**116) Comment sont recrutés les procureurs ?**

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)  
 Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)  
 Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)  
 Autres

Si "autres", veuillez préciser:

By the Public Service Commission

**117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :**

**[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]**

- Une instance composée seulement de procureurs ?  
 Une instance composée seulement de non procureurs?  
 Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

By the Public Service Commission

**118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?**

- Oui  
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

**119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:**

Years of experience, evaluation and qualification

**120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?**

- Oui

Non

**121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

Oui

Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

District court Judges are appointed until the age of 63 and judges of the supreme court are appointed until the age of 68. They can be dismissed on grounds of improper conduct or serious incapacity

**122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Durée de la période probatoire (en années)
	2

**123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

Oui

Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

The Attorney General and the Assistant Attorney General serve until the age of 68 and officials at the office of the Attorney General serve until the age of 63. The Attorney General and the Assistant can be dismissed on the same grounds that apply for supreme Court judges. legal officers can be dismissed following disciplinary proceedings

**124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

	Durée de la période probatoire (en années)
	2

**125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?**

NAP

**126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?**

NAP

**E.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**5. 2. Formation****5. 2. 1. Formation****127) Formation des juges**

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	No training offered
Formation continue générale	Optional
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

**128) Fréquence de la formation continue des juges:**

Formation continue générale	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

**129) Formation des procureurs**

Formation initiale	No training offered
Formation continue générale	Optional
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Optional
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur)	Optional

Général, administrateur)	
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

### 130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Occasional (e.g. at times)

### 131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ? Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	Non	Non	Non
Une institution pour les procureurs	Non	Non	Non
Une institution commune pour juges et procureurs	Non	Non	Non

Commentaire :

the supreme court is responsible for the training of judges

## E.2

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

### 5. 3. Exercice de la profession

#### 5. 3. 1. Exercice de la profession

### 132) Salaires des juges et des procureurs.

	Salaires annuel brut (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaires annuel net (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	71 020	52 026

Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	126 237	92 475
Procureur au début de sa carrière	32 942	20 540
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	32 942	20 540

**Commentaire :**

The figures are correct for the public prosecutors who appear both before first instance courts and the Supreme Court. However they represent their monthly salary which must be multiplied by 13, in order to get the annual salary. the salary of the Attorney General and the Deputy Attorney General who are the heads of the law office of the Republic are the following: 92475 (Cf; 13/07)

**133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :**

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Oui	Non

**134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:**

Judges of the supreme court and presidents of district courts have also 18000 as operational expenses.

**135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Non	Oui
Recherche et publication	Oui	Oui
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

**136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :**

**137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Non	Non
Recherche et publication	Non	Non
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

**138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :****139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période donnée) ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants :

**5. 4. Procédures disciplinaires****5. 4. 1. Procédures disciplinaires****140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?**

- Citoyens  
 Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique  
 Cour suprême  
 Conseil Supérieur de la Magistrature  
 Tribunal ou autorité disciplinaire  
 Médiateur  
 Parlement  
 Pouvoir exécutif  
 Autre ?  
 Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

**141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix**

**multiples possibles) :**

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :  
the public service commission

**142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)**

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

**143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)**

- Cour suprême
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :  
public service commission



**144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]**

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	0	NA
1. Faute déontologique	0	NA
2. Insuffisance professionnelle	0	NA
3. Délit pénal	0	NA
4. Autre	0	NA

Commentaire :

**145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	0	NA
1. Réprimande	0	NA
2. Suspension	0	NA
3. Révocation	0	NA
4. Amende	0	NA
5. Diminution de salaire temporaire	0	NA
6. Rétrogradation de poste	0	NA
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	0	NA
8. Démission	0	NA
9. Autre	0	NA

Commentaire :

### E.3

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer les sources aux questions 144 et 145**

court registry

## 6. Avocats

### 6. 1. Statut de la profession et formation

#### 6. 1. 1. Statut de la profession et formation

**146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.**

2 400

**147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?**

- Oui  
 Non

**148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice**

NAP

**149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :**

- Affaires civiles  
 Affaires pénales - Défendeur  
 Affaires pénales - Victime  
 Affaires administratives  
 Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

Any civilian can appear before any Courts in Cyprus, Supreme or District Courts. They can defend themselves and prepare the pleadings but the practise is that almost everybody appoints a lawyer in order to get the best legal presentation. It is clarified that only registered practising lawyers can represent other persons before any court in Cyprus.

**150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):**

- un barreau national ?  
 un barreau régional ?  
 un barreau local ?

**151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?**

- Oui  
 Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

the bar examination

**152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?**

Oui

Non

**153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

## **F.1**

**Veillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :**

-----

**Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :**

### 6. 2. Exercice de la profession

#### 6. 2. 1. Exercice de la profession

**154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?**

Oui

Non

**155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?**

Oui

Non

**156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?**

Oui, la loi contient des règles

Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

## **F.2**

**Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :**

Q156 : In practice lawyers' remuneration is freely negotiated and if there is no special agreement between the lawyer and the client then the scales of fees that are set by the Supreme Court of Cyprus apply.

(cf 13/07)

### 6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires

#### 6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires

**157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

- Oui  
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

**158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:**

- le Barreau ?  
 le législateur ?  
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

All registered practising lawyers are obliged to follow the Code Of Conduct published by the Cyprus Bar Association. Under Advocate's law Disciplinary Board and the CBA are the appropriate bodies to deal with all the complaints concerning the performance of the advocates. Therefore lawyers provide and keep the quality standards high since the code of conduct is very strict.

(cf 13/07)

**159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :**

- la prestation de l'avocat ?  
 le montant des honoraires ?

Veuillez préciser :

the disciplinary board is responsible to examine complaints filed against the behaviour and performance of lawyers and taxation of the court fees can be done by the registrars of the court in which the case was filed

**160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?**

- le juge  
 le ministère de la justice  
 une instance professionnelle  
 autre

Si autre, veuillez préciser :  
the disciplinary board

**161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays,**

**veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]**

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

**162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.**

**Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	NA	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

### **F.3**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

## 7. Mesures alternatives au règlement des litiges

### 7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

#### 7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

**163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168**

-----  
**[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]**

- Oui  
 Non

**164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :**

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

**165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :**

NAP

**167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire**

-----  
**Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:**

Nombre total (1+2+3+4+5)	NAP
1. les affaires civiles	NAP
2. les affaires familiales	NAP
3. les affaires administratives	NAP
4. les affaires de licenciements	NAP
5. les affaires pénales	NAP

Commentaire :

**168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.**

**Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Oui
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Non
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Non

Commentaire :

**G.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veillez indiquer les sources des réponses à la question 166**

arbitration law



## 8. Exécution des décisions de justice

### 8. 1. Exécution des décisions civiles

#### 8. 1. 1. Fonctionnement

**169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?**

- Oui  
 Non

**170) Nombre d'agents d'exécution**

169

**171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):**

- des juges ?  
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?  
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?  
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

**172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?**

- Oui  
 Non

**173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :**

- une instance nationale ?  
 une instance régionale ?  
 une instance locale ?  
 NAP (la profession n'est pas organisée)

**174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?**

- Oui  
 Non

**175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?**

- Oui  
 Non

**176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?**

- Oui  
 Non

**Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :**

court registry

Q170 : In 2010 the private enforcement agents were included

#### 8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution

**177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui  
 Non

**178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :**

- une instance professionnelle ?  
 le juge ?  
 le ministère de la justice ?  
 le procureur ?  
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :  
the supreme court

**179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?**

- Oui  
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

**180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?**

- un organisme professionnel  
 le juge  
 Ministère de la Justice  
 autre

Si "autre", veuillez préciser :

**181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?**

**Veillez n'en indiquer que 3 au maximum**

- absence de toute exécution ?  
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?  
 manque d'information ?  
 durée excessive ?  
 pratiques illégales ?  
 supervision insuffisante ?  
 coût excessif ?  
 autre ?

Si autre, veuillez préciser:

**184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :**

- pour les affaires civiles ?  
 pour les affaires administratives ?

**186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?**

- entre 1 et 5 jours  
 entre 6 et 10 jours  
 entre 11 et 30 jours  
 plus

Si plus, veuillez préciser

**187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

**[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]**

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	NA
1. pour faute déontologique	NA
2. pour insuffisance professionnelle	NA
3. pour délit pénal	NA
4. Autre	NA

Commentaire :

**188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.**

**Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	NA
1. Réprimande	NA
2. Suspension	NA
3. Révocation	NA
4. Amende	NA
5. Autre	NA

Commentaire :

### H.1

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veuillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :**

COURT REGISTRY

## 8. 2. Exécution des décisions pénales

### 8. 2. 1. Exécution des décisions pénales

**189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)**

- Juge
- Procureur
- Services pénitentiaire et de probation
- Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

POLICE OFFICERS AND PRIVATE BAILLIFS EMPLOYED BY THE MINISTRY OF JUSTICE

**190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?**

- Oui
- Non

**191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?**

- 80-100%
- 50-79%
- moins de 50%
- ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:

**H.2**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

## 9. Notaires

### 9. 1. Notaires

#### 9. 1. 1. Notaires

**192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197**

- Oui  
 Non

**193) Les notaires ont-ils un statut :**

-----

**Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.**

- privé (sans contrôle d'une autorité publique)?  nombre  
 de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics ? NA  
 public?  nombre  
 autre ?  nombre

Commentaire :

**194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):**

- dans le cadre de la procédure civile ?  
 dans le domaine du conseil juridique ?  
 pour authentifier les actes/certificats ?  
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

**195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?**

- Oui  
 Non

**196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :**

- une instance professionnelle ?  
 le juge ?  
 le ministère de la justice ?  
 le procureur ?  
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :  
 MINISTRY OF THE INTERIOR

**I.1**

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 10. Interprètes judiciaires

### 10. 1. Interprètes judiciaires

#### 10. 1. 1. Interprètes judiciaires

**197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?**

- Oui  
 Non

**198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?**

- Oui  
 Non

**199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :**

NA

**200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

**201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.**

- Oui  pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée  
Oui  pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique  
-  Non

Commentaire :

IN CRIMINAL CASES THE INTERPRETERS ARE SELECTED FROM A LIST WHEREAS IN CIVIL CASES THE PARTIES SELECT THEIR OWN INTERPRETERS

#### **J.1**

**Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

**Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :**

COURT REGISTRY



## 11. Experts judiciaires

### 11. 1. Experts judiciaires

#### 11. 1. 1. Experts judiciaires

**202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):**

- "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

**203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?**

- Oui
- Non

**204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?**

- Oui
- Non

**205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.**

NA

**206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

**207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?**

-----  
**Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?**

- Oui  pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui  pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non .

Commentaire :

**K.1**

**Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

**Veillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :**

COURT REGISTRY

## 12. Réformes envisagées

### 12. 1. Réformes envisagées

#### 12. 1. 1. Réformes

**208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:**

**1. Programmes de réforme généraux**

**2. Budget**

**3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)**

**4. Conseil supérieur de la Magistrature**

**5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.**

**6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération**

**7. Exécution des décisions de justice**

**8. Médiation et autres ADR**

**9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire**

**10. Autres**